



## Peut-on choisir un titre de séjour à un autre!!

Par **freebox75**, le **16/08/2011 à 15:33**

Bonjour,

Bon, en fait je suis marié en janvier 2011 et j'ai rendez vous à la préfecture pour aller chercher mon premier récépissé le mois de septembre prochain. Mais récemment, je viens de recevoir un courrier de la part de la direction de travail m'attribuant un avis favorable à la demande de changement de statut que j'ai déposé le mois de juillet 2010. je voudrais donc savoir si je peux demander à la préfecture de m'attribuer un titre de séjour "salarié" à la place du titre de séjour "vie privée vie familiale".

je vous serais très reconnaissant de m'avoir aidé à éclaircir ma situation vis-à-vis de ce sujet.  
Merci d'avance.  
cordialement.

Par **Domil**, le **16/08/2011 à 15:34**

Si vous avez le récépissé en cours, c'est que vous avez déjà fait votre demande pour une carte vpf

Par **ulyse75**, le **16/08/2011 à 21:44**

Bonsoir et merci infiniment de votre réponse.

en fait, je n'ai été que pour prendre un rendez-vous que la préfecture m'a fixé pour le mois de septembre prochain, mais comme vous le dites c'est certainement un rendez-vous pour récupérer un récépissé VPF, mais moi je me demande si je peux appeler la préfecture pour lui dire si je peux me présenter le jour de mon rendez-vous avec l'avis favorable que j'ai reçu de la direction de travail afin de récupérer le titre SALARIE et non pas le VPF!!! parce que franchement, je préfère le titre salarié et non pas VPF.

j'aimerais savoir si c'est possible de modifier le motif de mon rendez-vous?

merci beaucoup.